

## **Rapport du sous-directeur,** responsable de l'administration et des services généraux

### PERSONNEL

#### **Secteur des services généraux**

Dans le contexte de fermeture de notre classe décentralisée de Delémont (classe Delta), nous avons malheureusement dû résilier le contrat de travail de M. Daniel Biétry, concierge de cette classe depuis son ouverture en août 1993.

Nous profitons de ce rapport pour réitérer nos chaleureux remerciements à ce fidèle et sympathique collaborateur.

#### **Secteur administratif**

Afin de pouvoir assumer les tâches toujours plus nombreuses et complexes de ce secteur – en particulier celles liées aux diverses facturations – nous avons engagé, dès la rentrée d'août 2005, Mme Annamaria Baer-Personeni, secrétaire-comptable, pour un poste à mi-temps.

Il devient difficile de connaître et de pouvoir effectuer "un peu de tout" dans ce domaine. C'est pourquoi, nous avons réorganisé le secteur à la rentrée d'août 2005 en créant deux pôles de compétence : un orienté "comptabilité et facturation", l'autre orienté "secrétariat-réception".

Par ailleurs, Mme Nicole Cuenat-Romailler, secrétaire, a souhaité diminuer légèrement son taux d'activité.

### IMMEUBLES

#### **Immeuble du Centre IMC, rue du 12-Septembre 11**

En raison des restrictions budgétaires imposées par l'État, nous avons décidé de n'effectuer qu'une partie des travaux d'entretien prévus initialement lors de l'élaboration du budget.

En l'occurrence, les travaux ont concerné la réfection complète d'un bloc sanitaire du rez-de-chaussée, la création d'un guichet de réception, la création d'un bureau pour la comptabilité, la transformation et la réfection (peinture) des locaux libérés lors de la fermeture d'un groupe éducatif d'internat et repris par notre structure "Nova" ainsi que l'entretien de divers autres locaux.

#### **Immeuble Coquemène**

Nous rappelons que ce petit immeuble locatif de 7 appartements, sis rue de la Coquemène 23 à Neuchâtel, a été légué en 1988 à la fondation du Centre IMC.

Depuis 1990, sa gestion est confiée à l'administration de l'institution (voir également les comptes annuels).

Durant l'année écoulée, nous n'avons pas effectué d'importants travaux d'entretien sur cet immeuble.

Tous les appartements sont loués, il n'y a pas de mutation de locataire à signaler.

## FINANCES

### Fonds propres

Durant l'exercice 2004, nous avons reçu Fr. 91'897.55 de dons et legs.

Fr. 6'000.— ont été utilisés pour financer les frais d'étude de la nouvelle ligne graphique "Ceras" (facture de l'école d'art), Fr. 5'300.— pour les loisirs et les camps et Fr. 1'500.— pour des achats et prestations diverses.

Le solde a été viré sur le compte réserve qui figure au bilan pour un montant de Fr. 820'810.59.

Nous remercions vivement toutes les personnes et toutes les sociétés donatrices. De part leur générosité, elles contribuent à l'élargissement des prestations que nous pouvons offrir à nos élèves.

### OFAS / AI

Pas de changement parmi les délégués de l'OFAS pour l'école spéciale et l'unité de formation.

### Finances...

Pas d'embellie dans ce domaine, bien au contraire...

Le Conseil d'État nous a récemment annoncé que le résultat intermédiaire de l'exercice 2005 du canton présentait, selon leurs estimations, un excédent de charges de l'ordre de 130Mio.

Ceci comprenant déjà les économies demandées à toutes les institutions dépendant du Service des établissements spécialisés (SES) pour l'exercice comptable 2004 (réduction de 4% sur l'excédent de charge global budgétisé, diminué de la subvention à l'exploitation OFAS). Il faut préciser que les comptes des institutions qui figurent dans les comptes de l'État sont décalés d'une année (résultats 2004 IMC → comptes 2005 de l'État).

Pour l'exercice 2005, les mesures d'économies demandées en début d'année sont de 1.5% sur le total des charges ; cette coupe budgétaire représente un montant de CHF. 110'000.— en chiffres ronds pour le budget de l'unité scolaire, éducative et de traitement de CHF. 20'000.— pour celui de l'unité de formation professionnelle.

Enfin, se sont ajoutés, via un arrêté urgent du Conseil d'État daté de fin août 2005, le blocage des remplacements et des engagements ainsi que la suspension des perfectionnements et formations.

## INFORMATIQUE

### GTIES (Groupe de travail informatique des établissements spécialisés) :

Avec le démarrage en production des fondations "Les Perce-Neige" et "Centre IMC" sur le nouveau logiciel SIDIS, le mandat de ce groupe de travail est arrivé à échéance à la fin de l'année 2004.

Après analyse, il a été décidé de maintenir une à deux réunions annuelles afin de permettre, entre praticiens, l'échange d'expériences vécues avec le logiciel SIDIS et également afin de conserver un cap commun quant à l'évolution future de cette application informatique.

### SIDIS (Système d'information des institutions sociales)

Pour notre fondation, ce projet est entré dans sa phase de mise en œuvre dès l'été 2004 :

- L'ensemble des données a du être re-saisi manuellement (systèmes non-compatibles).

- Plusieurs modules, dont nous sommes les premiers utilisateurs, ont dû être testés et adaptés avant de pouvoir démarrer réellement en production (salaires évolués, plan comptable avec regroupements analytiques, dossier administratif des personnes, facturation médicale, facturation AI, facturation des prestations médicales, ...)
- Les collaboratrices de l'administration ont suivi plusieurs demi journées d'initiation aux divers modules du nouveau logiciel SIDIS.
- La gestion des prestations hebdomadaires des thérapeutes (physiothérapie et ergothérapie) a démarré le 10 janvier 2005 sur la nouvelle application.
- Les salaires du mois de janvier ont été calculés sur la nouvelle application SIDIS (en parallèle avec un calcul comparatif effectué sur l'ancien système IBM)
- La comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires débiteurs et fournisseurs ont également démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- La première facturation trimestrielle (AI, caisses-maladie, TarMed, parents, ...) a été faite début avril.
- Restent encore à finaliser : les rappels des débiteurs, la gestion de l'inventaire des acquisitions activées au bilan, l'édition d'étiquettes "mailing", avec sélections, à partir de la base adresse globale.

Le CEG nous avait fourni, lors de l'élaboration du projet, une estimation du temps à consacrer pour cette mise en route, soit une quarantaine de jours... (cette estimation était basée sur l'expérience vécue dans une plus petite institution.)

En automne 2004, le temps prévu a été doublé (80 jours)... Dans les faits, à fin septembre 2005, le CEG avait déjà consacré l'équivalent de 92 jours à ce projet !

Le temps de travail consacré par le personnel de l'administration et le soussigné est à l'avenant et se chiffre en centaines d'heures...

Ce travail devant se faire en parallèle avec les tâches courantes (bouclages, budgets, restructurations, etc.), cela a engendré une très importante surcharge de travail pour ce service.

Je tiens à remercier toutes les collaboratrices de l'administration pour leur engagement dans ce projet et, plus particulièrement, Mmes Dubois-Évard et Cuenat-Romailler qui se sont impliquées sans compter afin de permettre de tenir les échéances et de concrétiser la réussite de ce changement.

### **GPIES (Groupe de pilotage du projet SIDIS)**

Le travail de coordination et de conduite du projet se poursuit à raison de 3 à 4 séances annuelles.

### **RPN (Réseau pédagogique neuchâtelois) et informatique scolaire**

Comme mentionné dans notre précédent rapport, les bureaux des trois groupes éducatifs ont été équipés, à la rentrée scolaire 2005-2006, chacun d'un poste de travail relié au réseau pédagogique.

Par ailleurs, et à la même période, les thérapeutes ont été transférés du réseau administratif au réseau pédagogique, ceci pour des raisons de sécurité informatique et de cohérence institutionnelle.

A ce jour, et pour les bâtiments "12-Septembre 11", 13 utilisateurs (pour 13 machines) sont reliés au réseau administratif.

Pour le réseau pédagogique non scolaire (animation, éducateurs d'internat et d'externat, physio et ergothérapeutes, orthophonistes), 35 utilisateurs se partagent 8 machines.

La multiplication des utilisateurs et des machines engendre cependant une importante charge de travail pour leur suivi et alourdit, par périodes, passablement mon emploi du temps.

Pour la partie scolaire du RPN, 11 enseignants, auxquels s'ajoutent l'ensemble des élèves, se partagent 18 machines, gérées de parfaite manière par MM. Thomann et Tissot-Daguette.

Ces derniers continuent d'assurer le suivi et la maintenance du parc informatique scolaire ; nous les remercions vivement de leur travail.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du secteur administratif et des services généraux qui contribuent, par la qualité de leur travail, au bon fonctionnement de l'ensemble de l'institution.

La Chaux-de-Fonds, octobre 2005

Jean-François Iseli